



Certificat de spécialisation CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES



 **APPRENTISSAGE**

 **PAYSAGE**

CS CP

Nature : formation certifiante

Niveau : 4

Durée : 1 an (1820 heures) - de septembre à juin*

**Entrée dans la formation modulable en fonction du positionnement du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat de spécialisation assure les travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrain, travaux de voiries, réseaux et divers (VRD).

Il met en œuvre les techniques de construction paysagère nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics (pavage, dallage, murets, escaliers, rocailles, ...).

Il participe à l'organisation des chantiers de construction paysagère et peut assurer l'encadrement d'une équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir entre 16 et 29 ans révolus*
- ✓ Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine paysager (BP, Bac pro...) ou dans un autre domaine (Bac techno STAV)*
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage
- ✓ Satisfaire à un entretien de positionnement

**Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

LES + DE LA FORMATION



- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Formation aux techniques de construction d'un ouvrage en pierre sèche
- ✓ Préparation et passage de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- ✓ Préparation et passage d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule en semaines thématiques, en prise directe avec le terrain.

Unités capitalisables

- ✓ UC 1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de construction paysagère
- ✓ UC 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants
- ✓ UC 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

RYTHME DE LA FORMATION

Centre de formation	15 semaines (525 heures)
Milieu professionnel	37 semaines (1225 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen de 2 semaines en formation et 3 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite du contrôle continu des 3 unités capitalisables (UC). Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.

Chaque UC peut être acquise de manière indépendante et donner lieu à la délivrance d'une attestation de compétences par le centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Arboretum
- ✓ Ateliers en espaces verts
- ✓ Hall de maçonnerie
- ✓ Parc matériel (pelle 5 t, dumper 2,7 t, tracteur 100 ch, chariot télescopique 7 m)
- ✓ Chantiers école, visites techniques
- ✓ Centre de documentation et d'information
- ✓ Centre de ressources
- ✓ Salles informatiques

FRAIS DE FORMATION

- ✓ Aucun frais de formation
- ✓ Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €*

**Tariifs revalorisés chaque année*



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsable de la formation

Jean HEN

Mél : jean.hen@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

44%

Poursuite d'études

0 %

Insertion professionnelle à 6 mois

100 %

Interruption en cours de formation

100 %

Rupture des contrats d'apprentissage

10 %

Satisfaction des apprenants



FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- ✓ Ouvrier paysagiste qualifié, spécialisé en conduite de chantier de constructions paysagères
- ✓ Maçon du paysage
- ✓ Conducteur d'engin dans le secteur du paysage
- ✓ Chef d'équipe paysagiste

Le titulaire de ce CS travaille dans des entreprises de travaux paysagers, réalisant des ouvrages à destination de clients privés ou publics.

POURSUITES DE FORMATION

Le CS CP débouche sur la vie active mais il est possible de continuer à se former en préparant un diplôme de niveau supérieur ou un autre titre du secteur du paysage, tel que le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Ouvrier professionnel en pierre sèche ».

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- ✓ CS Arboriste Élagueur ● ●
- ✓ BTSA Aménagements Paysagers ● ●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP : 35399 (enregistré 31/12/2020)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 16 avril 2024

*Données 2023 (plus de détails sur www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul et sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)